



Appel à projets accrochage scolaire – Initiative Emploi Jeunes (I.E.J.2)

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveau : secondaire, ordinaire et spécialisé

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

Documents à renvoyer

- Non

Mot-clé :

Destinataires de la circulaire

- À Madame la Ministre, Présidente de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement;
- À Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles primaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles secondaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs ;

Pour information :

- Au Service général de l'Inspection ;
- Aux Associations de Parents.

Signataire

Ministre / **Madame Marie-Martine SCHYNS**
Administration :

Personne de contact au Cabinet

Marion BEECKMANS	02/801 78 48	marion.beeckmans@gov.cfwb.be
-------------------------	---------------------	--

Personne de contact à l'Administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Julie MOREL	0479/02.0794	julie.morel@cfwb.be
--------------------	---------------------	--

Nombre de pages : 21

Madame, Monsieur,

La Fédération Wallonie Bruxelles participe à l'initiative « Garantie pour la Jeunesse », initiée par la Commission Européenne, qui vise à lutter contre le chômage des jeunes en proposant à tous les jeunes de moins de 25 ans, qu'ils soient inscrits au chômage ou non, une offre de qualité, dans les 4 mois suivant l'arrêt de leur scolarité ou la perte de leur emploi. Cette offre doit consister en un emploi, un apprentissage, un stage ou une formation continue et être adaptée aux besoins et à la situation de chacun.

Dans ce cadre, le Centre de Coordination et de Gestion des Programmes Européens (CCGPE) a lancé en 2015 un appel à projets ayant permis de mettre en œuvre 70 projets de lutte contre le décrochage scolaire (Accrojump et plans d'actions Enseignement et Aide à la Jeunesse). Ces projets touchant à leurs fins, le CCGPE a demandé le soutien du Fonds Social Européen (FSE) et de l'Initiative Emploi Jeunes (IEJ) afin de bénéficier de moyens supplémentaires pour encourager les organismes à contribuer à la réduction du décrochage et de l'abandon scolaire en Fédération Wallonie Bruxelles.

L'appel à projets « Amarrages » concerne les quatre zones les plus touchées par le chômage des jeunes soit les Provinces du Hainaut, de Namur, du Luxembourg et la Région de Bruxelles-Capitale, tel que prévu par le Fonds Social Européen. La Province de Liège a également la possibilité de répondre à cet appel à projets et de bénéficier de subsides résiduels de l'appel à projets IEJ 1.

Nous attirons votre attention sur le public cible de ces projets dont la définition dépend des subventions FSE : il s'agit des jeunes de 15 à 24 ans en situation d'absentéisme ou de décrochage. Vous trouverez une définition plus précise des conditions d'éligibilité dans le document joint.

Les subventions FSE et IEJ fonctionnent sur base du principe de co-financement. En contrepartie du financement FSE, les organismes s'engagent à fournir une part publique belge à concurrence d'un pourcentage équivalent à un tiers du budget total du projet.

L'objectif de cet appel à projets est de pouvoir agir rapidement sur le décrochage scolaire d'un jeune en lui proposant un accompagnement spécifique lié à la problématique rencontrée, et cela de manière concertée et cohérente, en tenant compte des spécificités des acteurs en présence.

Sans présumer de la décision du FSE, il vous est proposé dès à présent de réfléchir à un projet collaboratif à mettre en œuvre qui vous permettrait de renforcer et de diversifier vos actions sur le décrochage scolaire et de répondre à l'appel à projets ci-joint tout en sachant que les projets proposés feront l'objet d'une sélection liée à la qualité de ceux-ci et à la hauteur des montants disponibles.

Bien à vous,

Le Ministre de l'Aide à la Jeunesse,

La Ministre de l'Education,

Rachid MADRANE

Marie-Martine SCHYNS

AMARRAGES

« L'amarrage, dans le domaine de l'astronautique, est l'opération réalisée dans l'espace et destinée à rendre mécaniquement solidaires des engins spatiaux.

En escalade, l'amarrage est un point permettant au grimpeur d'installer une dégaine ou un relais, ce dernier étant préférablement constitué d'au moins deux ancrages.

L'amarrage d'un navire est la dernière phase d'une manœuvre d'accostage »...¹

Le projet vise à assurer un accompagnement et un suivi des jeunes de 15 à 24 ans en situation d'absentéisme (plus de 9 demi-jours d'absence injustifiée pour les mineurs et plus de 20 demi-jours d'absence injustifiée pour les majeurs), de décrochage ou d'abandon scolaire. Le projet propose de contribuer collectivement à la diminution du décrochage et de l'abandon scolaire. Il permettra de renforcer les acteurs concernés par la lutte contre le décrochage scolaire en travaillant en partenariat afin d'aboutir à des actions plus efficaces et cohérentes pour les jeunes concernés par l'appel

Certains partenariats seront axés sur l'intervention de 1^{ère} ligne au sein des établissements scolaires, d'autres seront axés sur des dispositifs d'accompagnement et de relais plus externes à l'école et enfin, certains seront centrés sur des mesures de compensation prenant en charge des jeunes sortis du système scolaire.

L'ensemble des projets permettra d'agir sur les différents niveaux du décrochage afin d'éviter la désaffiliation des jeunes.

1. Objectifs du projet :

- Agir rapidement en cas de signalement du décrochage ou d'exclusion scolaire en tenant compte du caractère multifactoriel du décrochage.
- Rendre l'élève acteur de sa formation, afin de permettre aux jeunes d'acquérir davantage de confiance en eux et en leurs capacités, renforcer l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes, et construire leur projet de vie et de formation.
- Mettre en place des dispositifs collaboratifs au sein des écoles et des partenariats avec des acteurs extérieurs (en particulier les services de l'Aide à la Jeunesse et le monde socio-économique et culturel et associatif), afin d'apporter plus de cohérence aux réponses apportées au décrochage scolaire.
- Offrir aux jeunes la possibilité de bénéficier le plus rapidement possible d'un dispositif de soutien et de suivi personnalisé pour garantir les conditions de leur réinsertion dans l'éducation, la formation (y compris les stages) ou l'emploi.

¹ Wikipedia

2. Activités à mettre en place dans le cadre du projet :

Le partenariat devra s'inscrire dans l'un des 3 axes suivants :

Axe 1 : Renforcement des équipes éducatives travaillant à la lutte contre le décrochage scolaire (éducateurs, enseignants, chefs d'établissements, agents CPMS, personnel paramédical, ...) pour :

- Analyser la situation de jeunes en situation d'absentéisme ainsi que les causes du décrochage scolaire
- Accompagner des jeunes dans des dispositifs internes d'accrochage scolaire (DIAS)
- Mettre en place des dispositifs alternatifs à l'exclusion
- Travailler l'orientation et le parcours des jeunes
- Mettre en place du soutien scolaire et de la remédiation permanente, de façon à soutenir et accompagner les jeunes en difficultés scolaires (étude dirigée, cours de français langue étrangère, coaching personnalisé...)
- Mobiliser et soutenir les parents

Axe 2 : Renforcement des AMO dans leur collaboration avec les établissements scolaires pour :

- Accompagner les jeunes en décrochage scolaire dans et hors l'école.
- Mettre en œuvre des actions collectives entre les acteurs scolaires et les acteurs extérieurs des différents services locaux qui peuvent être concernés par la question d'absentéisme (santé, communautés locales, SAJ, SAS,...)
- Mobiliser les familles et leur offrir un soutien
- Apporter un soutien socio-éducatif aux jeunes en difficultés
- Aller à la rencontre des jeunes en difficulté et mettre en place des actions de raccrochage éducatif, formatif ou d'insertion pour des jeunes en décrochage
- Faciliter l'accès aux aides individuelles ciblées (sociales, financières, éducatives, psychologiques...) pour les jeunes vivant des situations difficiles et problématiques

Axe 3 : Renforcement des dispositifs de type SAS ou « Année citoyenne » permettant à des jeunes en rupture de se poser dans un cadre leur permettant une réflexion sur leur futur et leur parcours et leur projet de vie pour :

- Accompagner ce public cible
- Collaborer avec les établissements scolaires pour améliorer le retour à l'école
- Mettre en place un suivi des jeunes sortants de ces dispositifs
- Ramener les élèves en décrochage dans une formation reconnue afin qu'ils obtiennent une qualification et/ou une certification. Quand cela n'est plus possible, travailler avec le jeune afin de l'aider à définir un projet de vie.

3. Conditions d'éligibilité

Qui peut déposer un projet ?	<ul style="list-style-type: none">- Un établissement scolaire qualifiant ordinaire ou spécialisé- Un CEFA- Un CPMS- Une AMO (Aide en Milieu Ouvert)- Un PPP (Projet Pédagogique Particulier)- Un SAS (Service d'Accrochage Scolaire)
Qui peut être partenaire?	<ul style="list-style-type: none">- Les établissements scolaires qualifiants et les CEFA- Les CPMS et PSE- Les SAS- Les AMO et PPP non mandatés- Les médiateurs scolaires- Autres acteurs du secteur de l'Aide à la jeunesse- Les cellules de veille / prévention communales- Le secteur de l'insertion socio-professionnelle- Le secteur de la santé- Le secteur de la Culture et du Sport- Tout autre organisme acteur dans la lutte contre le décrochage scolaire agréé par les pouvoirs publics
Public cible	Jeunes de 15 à 24 ans en situation d'absentéisme ou de décrochage
Régions concernées	Bruxelles, Liège, Hainaut, Namur, Luxembourg
Durée prévue du projet	01/09/2018 au 31/12/2020

4. Cadre partenarial :

Selon l'axe de travail choisi et le porteur de projet, le partenariat minimal à respecter est le suivant :

- Si un établissement scolaire qualifiant est porteur du projet, il doit constituer un partenariat avec au minimum 2 organismes : obligatoirement le CPMS lié à l'établissement scolaire et au minimum un autre partenaire au choix (autre école qualifiante, CEFA, AMO...).
- Si un CPMS est porteur du projet, il doit constituer un partenariat avec au minimum 2 organismes : obligatoirement un établissement scolaire qualifiant auquel le CPMS est rattaché et au minimum un autre partenaire au choix (autre école qualifiante, CEFA, AMO...).
- Si une AMO est porteuse du projet, elle doit constituer un partenariat avec au minimum 2 établissements scolaires qualifiants ou CEFA ainsi que, dans la mesure du possible, les CPMS de ceux-ci.
- Si un SAS (ou une AMO dans le cadre de l'organisation d'une année citoyenne) est porteur du projet, il ne doit pas identifier de partenariat au préalable mais le projet doit intégrer un axe sur le retour à l'école et la collaboration avec l'école ou sur l'insertion socio-professionnelle.

5. Financement :

Ce budget permettra d'engager au maximum 1 équivalent temps plein (ou 2 mi-temps) et de financer au maximum 15.000 € de frais liés à la mise en œuvre pour la durée du projet.

Le FSE et l'IEJ financent les deux tiers du montant total du projet, les établissements ou organismes s'engagent à valoriser sur le projet le tiers restant. Cette valorisation peut être constituée, par exemple, par le temps de travail lié aux activités du projet d'un employé d'une AMO, d'un éducateur dans une école, d'un accompagnateur CEFA ou par un apport financier public autre.

La valorisation de subsides publics belges (PPB) est indispensable pour la sélection d'un projet. Cela veut dire que pour obtenir le financement européen d'une personne à temps plein, il faut s'engager à mettre à disposition du projet l'équivalent d'un mi-temps de votre équipe actuelle subventionné par la FWB (enseignement ou aide à la jeunesse) la COCOF ou autre pouvoir subsidiant public ou des subsides publics d'un montant équivalent

Les dépenses éligibles dans ce cadre sont : les frais de personnel des organismes partenaires (pour les écoles : en dehors du cadre NTPP ou CPU), les frais liés à la mise en œuvre du projet (frais matériels, frais de réunion, frais de déplacement, frais d'animation etc.)

Chaque projet fera une proposition de budget détaillée qui sera évaluée en fonction des actions proposées.

Budget FSE / IEJ : maximum 130.000 € par projet pour la durée totale du projet (jusque fin 2020).

L'organisme porteur sera chargé de l'engagement du personnel supplémentaire (si axe 1 : NTPP + subsides, si axe 2 ou 3 : subsides).

6. Conditions particulières :

Un organisme ne peut porter qu'un seul projet et être partenaire de maximum 1 autre projet.

Les CEFA pourront participer à l'appel à projet mais devront justifier que les actions sont différentes de celles menées dans d'autres projets FSE.

7. Critères de sélection des candidatures:

La candidature devra :

- Respecter la composition du partenariat prévu selon l'axe de travail choisi,
- établir des objectifs précis et atteignables à court, moyen et long terme,
- définir des actions concrètes, pertinentes et évaluables, en lien avec les objectifs, et cibler le public éligible aux subventions FSE / IEJ en quantifiant le nombre prévu de jeunes concernés,
- préciser le lien entre les différentes actions et leur articulation avec l'existant,
- associer l'équipe éducative concernée (enseignants, éducateurs, agents PMS, médiateur...),
- s'inscrire dans un processus transparent de suivi et d'évaluation, tenant compte de la complexité du processus de décrochage,
- s'engager à participer aux activités organisées par la coordination générale du projet et à remettre un rapport d'évaluation intermédiaire et un rapport final,
- pouvoir valoriser un financement public belge d'1/3 du montant total du projet,

- Répondre aux demandes administratives inhérentes aux projets FSE (Fichier stagiaires, carnet de bord, rapports, contrôles, marchés publics,... voir guide administratif et financier sur le site : <http://www.ccgpe-dgeo.cfwb.be/> boîte à outils).

8. Procédure de sélection des projets :

La sélection des projets sera effectuée sur base des subsides obtenus du FSE et de l'IEJ par le CCGPE et sur base d'une analyse qualitative et critériée des candidatures.

Un comité de sélection sera instauré et composé des représentants des différents réseaux d'enseignement, de représentants de l'Enseignement et de l'Aide à la jeunesse, du CCGPE, d'un représentant de l'équipe des facilitateurs et de l'Agence FSE.

9. Séances d'information :

L'équipe du CCGPE est à votre disposition pour répondre à vos questions et organisera deux séances d'information sur cet appel à projets :

Mardi 27/3/18 de 9h30 à 12h00

Arsenal – Salle « Le Grenier » : Rue Bruno 11, 5000 Namur

Mercredi 28/3/18 de 9h30 à 12h00

Salle Wallonie-Bruxelles – 6A101 : Boulevard Léopold II 44, 1080 Bruxelles

Inscriptions [via ce formulaire électronique](#)

10. Déposer une candidature :

Le formulaire de candidature doit être déposé au plus tard le **9 mai 2018**.

Il doit être envoyé par voie informatique à l'adresse email : farid.gammar@cfwb.be

Et par voie postale à l'adresse :

CCGPE – DGEO
Farid Gammar – bureau 2F212
Candidature Amarrages
Rue A. Lavallée 1
1080 Bruxelles

11. Calendrier :

Date limite de dépôt des projets	09/05/2018
Fin de la procédure de sélection	18/06/2018
Démarrage des projets	01/09/2018
Fin des projets	31/12/2020

Pour toute information, veuillez contacter :

Julie Morel : julie.morel@cfwb.be 0479/02.07.94

Chimène Dhainaut : chimene.dhainaut@cfwb.be 0473/78.90.86

Denis François : denis.francois@cfwb.be 0473/37.85.90

Marie Noëlle Tenaerts : marie-noelle.tenaerts@cfwb.be 0473/78.90.87

Annexe : Formulaire de candidature « Amarrages »



ANNEXE : OUTILS ET REFERENCES DESTINES A S'INFORMER ET A ABORDER LA QUESTION DU CYBER HARCELEMENT AVEC LES ELEVES

ÉDUCATION ET PRÉVENTION :

- **Les réseaux sociaux**

Un outil pédagogique, facilitateur de débat, consacré à l'usage des réseaux sociaux.

Suite aux interpellations récurrentes de leur public et de leurs partenaires (écoles, CPMS, jeunes, parents...), les AMO Oxyjeune de Rance et Mikado ont décidé de développer un projet de prévention générale sur la question de l'utilisation des réseaux sociaux par les jeunes.

Cet outil de prévention, composé de **9 capsules vidéo**, fournit des informations utiles, des repères, des conseils, afin d'acquérir un comportement responsable sur les réseaux sociaux. A chaque vidéo est associée une fiche de présentation du contenu comprenant des pistes d'animation autour de la vidéo.

Il donne la parole aux jeunes; on y entend aussi l'écho des parents, de directeurs et d'enseignants qui utilisent les réseaux sociaux dans le cadre de leur profession. Les différents reportages sont étayés par des points de vue de spécialistes et d'experts de la question, qui viennent enrichir et ouvrir la réflexion. Les fiches qui accompagnent les vidéos aident à la mise en œuvre des dispositifs d'animation dans les écoles et les services concernés.

<http://www.enseignement.be/index.php?page=27270&navi=4104>

- **« Je décide », le site de la Commission de la protection de la vie privée**

L'objectif de ce site est de sensibiliser et responsabiliser les jeunes à la protection de leurs droits fondamentaux. Concrètement, il s'agit de **faire prendre conscience à chaque enfant et à chaque jeune de sa vie privée** et, d'autre part, de lui apprendre à utiliser ses données personnelles et celles des autres avec discernement.

"Je décide" souligne toujours les nombreux effets positifs qu'entraînent ces progrès technologiques, à condition que l'utilisateur adopte une attitude responsable vis-à-vis de ses propres données et de celles d'autrui. Si les risques sont pointés de manière objective, le message véhiculé par le site est celui d'une éducation préventive.

"Je décide" est décliné en quatre parties selon le public cible : les enfants, les adolescents, les parents et les professionnels de l'éducation. Le site entend ainsi offrir à chaque groupe cible des informations et un accompagnement précis. Il délivre pour chacun des informations sur un usage des nouvelles technologies respectueux de la vie privée. Parmi les thématiques abordées, on retrouve notamment les réseaux sociaux et le droit à l'image.

<https://www.jedecide.be/>

- **Les ressources "Droit à l'image"**

La Commission vie privée a réalisé une brochure comportant des exemples concrets de ce qui est permis ou interdit concernant le droit à l'image.

La Commission propose également un Kit pédagogique relatif au droit à l'image destiné aux élèves du deuxième et du troisième degré de l'enseignement secondaire.

La leçon sur "le droit à l'image" constitue l'élément central de ce kit. Les élèves apprennent ce qu'implique le droit à l'image, quelles sont les exceptions à ce droit et ce qu'ils peuvent faire en cas de problème.

<https://www.privacycommission.be/fr/droit-image>

- **Le guide Internet et les jeunes (FWB)**

Ce document a été rédigé à l'issue d'une **recherche en éducation** subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles et est plus particulièrement destiné aux enseignants du **1er degré secondaire**.

Il s'agit d'une publication qui se décline en trois parties : le jeu des portraits, les fiches d'usages, les fiches juridiques qui existent en deux versions : pour les professeurs et pour les élèves.

L'objectif est d'initier les élèves à un usage réflexif, citoyen et responsable d'Internet tout en s'amusant. Une fiche relative que « droit à la tranquillité et cyber harcèlement » (en page 171) permet d'aborder plus particulièrement la problématique.

http://www.enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=7005&do_check=

- **Les fiches actions de l'Académie Aix – Marseillais**

Il s'agit de 13 fiches qui ont été réalisées par un comité académique "responsabilité dans les usages du numérique" afin d'éclairer les professionnels de l'enseignement sur la mise en pratique d'usages numériques.

Pour chacun des thèmes traités, les fiches explicitent le problème posé, proposent des pistes de réponses, rappellent les préconisations académiques et présentent des ressources mobilisables.

Chaque fiche peut être consultée en ligne ou téléchargée.

Exemple de fiches : Respecter les droits d'auteur et les droits de l'image à l'école, Eduquer au média Internet, Utiliser au mieux les médias sociaux, Réguler l'usage des téléphones et smartphones en établissement, **Combattre le cyberharcèlement**

http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_386579/fr/des-conseils-pratiques-sous-forme-de-fiches-actions

- **Le site Comprendre et utiliser Internet**

Site réalisé par le Canopé d'Amiens qui comporte trois espaces destinés aux élèves, enseignant et parents en neuf questions/réponses qui traitent, selon le public, des différentes questions soulevées par l'utilisation d'internet.

Il comporte également un kit pédagogique « Internet Attitudes » destiné aux lycéens, composé de 10 fiches téléchargeables, complété par 3 infographies sur les réseaux sociaux, l'information en ligne et l'identité numérique.

<http://crdp.ac-amiens.fr/cui/>

- **Les Mémotice de l'Académie de Versailles**

L'Académie de Versailles propose des petites brochures éditées pour accompagner les usages autour des Tice.

Ces documents sont librement téléchargeables et diffusables.

<http://www.education-aux-medias.ac-versailles.fr/tout-sur-memotices>

- **@miclik : un jeu sérieux pour l'éducation aux réseaux sociaux pour les 9-12 ans :**

@miclik est un jeu interactif destiné à aider les enfants de 9 à 12 ans à utiliser de manière raisonnée les réseaux sociaux et à en percevoir les risques et les limites.

Comme dans un jeu de rôle classique, l'enfant doit accomplir des missions qui mettent en pratique les différents aspects d'un réseau social.

@miclick a pour ambition première de proposer aux enfants de manière ludique un apprentissage des savoir-être et des savoir-vivre dans l'univers virtuel dans lequel ils vont devoir évoluer.

<http://amiclik.ac-orleans-tours.fr/php5/amiclik/index.php>

- **2025 Exmachina : un serious game au service d'un usage responsable d'internet :**

Construit comme un jeu de rôle, Exmachina 2025 a pour objectif d'amener les 12-17 ans à porter un regard critique sur leurs usages d'Internet fixe et mobile.

Le joueur incarne un détective, l'action se passe en 2025. Fred a posté une vidéo avec un contenu compromettant en 2010. Lors de son entretien d'embauche en 2025, cette vidéo refait surface et risque de lui coûter son job.

On propose alors au joueur de remonter le temps et d'aider Fred à paramétrer son compte sur les réseaux sociaux afin que la vidéo ne lui cause plus de préjudice.

Ce qui est intéressant, c'est que le jeu ne diabolise pas le media, mais il invite à une réflexion critique sur l'Internet. Il est destiné à la fois à un usage grand public et à un usage scolaire. Il est également accompagné de fiches pédagogiques.

<http://www.2025exmachina.net/>

OUTILS SPÉCIFIQUES LIÉS AU CYBERHARCÈLEMENT :

- En tant que professionnel, il n'est pas toujours aisé de savoir comment faire pour prévenir ou réagir face à des situations de harcèlement en ligne. Apprenez aux jeunes à être responsables et respectueux en ligne et surtout à bloquer, signaler, et parler s'ils font face à une situation difficile. Un dossier proposé par Child Focus :

<http://www.childfocus.be/fr/prevention/securite-en-ligne/professionnels/les-reseaux-sociaux/cyber-harcelement-que-peut-faire>

- 100drine (Sandrine), petite amie d'Hubert, personnage de fiction, tient son blog depuis novembre 2005. Via Internet et par les blogs en particulier, des millions d'ados du monde entier livrent leurs états d'âme, partagent leurs questions, leurs peurs, leurs fou-rires, s'échangent des infos,... un peu à la manière d'un journal intime des temps modernes. Ils maîtrisent techniquement et manipulent quotidiennement ce média: un adolescent sur deux a son propre blog. Ce coin de toile, le blog de 100drine vient donc s'inscrire dans cette communauté virtuelle. Ce blog fait le pari d'ouvrir un espace d'écriture participative, il s'agit d'un blog à plusieurs mains dans lequel chacun peut venir à son tour déposer son petit grain de sel, prendre la plume, envoyer des photos, des dessins...

Ce blog est un des éléments du programme Yapaka mis en œuvre par la Coordination de l'aide aux victimes de maltraitance. Le programme, destiné aux adolescents de 12 à 15 ans, vise essentiellement la circulation de la parole entre adultes et ados. Prendre en compte l'altérité, encourager l'expression... sont des éléments qui contribuent à réduire la violence.

<http://www.yapaka.be/content/le-blog-de-100drine>

- Le serious game « Stop la violence ! » propose une solution ludique et innovante pour sensibiliser les jeunes à ce sujet tabou tout en leur donnant des clés pour agir. En plongeant le joueur au cœur d'un collège qui se trouve confronté à différentes situations de violence, ce jeu aborde la question du harcèlement scolaire de manière réaliste tout en stimulant l'empathie des joueurs qui peuvent accéder aux témoignages des victimes. En tant qu'outil pédagogique, le serious game propose un mode d'apprentissage immersif propice à développer la réflexion critique et la motivation en groupe ou individuellement. L'assimilation des informations fait partie intégrante de la logique de jeu qui réutilise les codes d'un genre qu'ils connaissent mieux que quiconque, celui du jeu vidéo.

<http://www.stoplaviolence.net/presentation-serious-game>

De nombreux autres outils sur les TICE sont disponibles sur la plateforme www.enseignement.be/tice

Ainsi que de multiples informations concernant le harcèlement et le cyber-harcèlement.

<http://enseignement.be/index.php?page=0&navi=3613>

FILMS

Certains films peuvent être utilisés dans le cadre de la prévention du cyber harcèlement.

« Después de Lucía »

Ce film, qui montre bien qu'il n'y a aucun sens à séparer le cyberharcèlement du harcèlement et peut être un support de discussion :

- Le résumé : <http://www.yapaka.be/ressource/despues-de-lucia>

« Sa majesté des mouches »

Adapté du roman de William Golding, le scénario repose sur l'idée que la nature humaine est cruelle et que des enfants livrés à eux-mêmes ne peuvent créer qu'une société placée sous le signe du diable (le Seigneur des mouches).

Fiche du film : <https://www.pointculture.be/mediatheque/cinema-fiction/sa-majeste-des-mouches-vs0804>

LES NUMEROS VERTS

« École et Parents »

Le numéro vert « École et Parents » a été mis en place par la Direction générale de l'Enseignement obligatoire pour informer les parents d'élèves qui sont témoins ou victimes de violence scolaire. Le 0800/95 580 est gratuit depuis la Belgique et accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00.

Assistance Ecoles

La Direction générale de l'Enseignement obligatoire a mis en place le numéro vert 0800 20 410 afin d'informer les victimes de violence, apporter un soutien et un accompagnement aux établissements scolaires lors d'événements d'exception.

Le numéro 103 Ecoute enfants

Ecoute-enfant est un service qui répond aux enfants et adolescents qui éprouvent des difficultés et se posent des questions en matière de relations avec les parents, d'amitiés, de violence, de racisme, *etc.*

ANNEXE A LA CIRCULAIRE



Formulaire de candidature : Amarrages

1. TITRE DU PROJET :

2. ORGANISME PORTEUR DU PROJET :

Nom complet de l'organisme	
Statut juridique ou n° FASE	
Adresse	
Représentant légal + titre	
Téléphone	
Email	
Personne de contact	
Téléphone	
Email	

3. CADRE DE REFERENCE DE L'ORGANISME

a) Agrément(s)

Pour pouvoir participer à l'appel à projet FSE l'organisme candidat doit être agréé par les pouvoirs publics.

Il s'agit de mentionner à ce niveau, pour quelles activités l'organisme candidat est conventionné avec les autorités publiques et pour lesquelles il reçoit des subsides publics (enseignement, aide à la jeunesse, Insertion socio-professionnelle, etc...).

--

b) Moyens financiers ou capacités financières obtenus par l'organisme candidat dans le cadre de ces activités.

Identification des sources de financement (Part Publique Belge, privé, recettes ou autres financements).

Il convient de détailler les sources de financement qui serviront à couvrir le coût total du projet.

--

4. PARTENAIRES :

a) Partenaire 1 :

Nom complet de l'organisme	
Statut juridique ou n° FASE	
Adresse	
Représentant légal + titre	
Téléphone	
Email	
Personne de contact	
Téléphone	
Email	



b) Partenaire 2 :

Nom complet de l'organisme	
Statut juridique ou n° FASE	
Adresse	
Représentant légal + titre	
Téléphone	
Email	
Personne de contact	
Téléphone	
Email	

c) Partenaire 3 :

Nom complet de l'organisme	
Statut juridique ou n° FASE	
Adresse	
Représentant légal + titre	
Téléphone	
Email	
Personne de contact	
Téléphone	
Email	

Ajouter des cadres selon le nombre de partenaire dans le projet

Axe dans lequel le projet s'inscrit :

- Axe 1 : Renforcement des équipes éducatives travaillant à la lutte contre le décrochage scolaire (éducateurs, enseignants, chefs d'établissements, agents CPMS...)
- Axe 2 : Renforcement des AMO dans leur collaboration avec les établissements scolaires
- Axe 3 : Renforcement des dispositifs de type SAS /« Année citoyenne » permettant à des jeunes en rupture de se poser dans un cadre leur permettant une réflexion sur leur futur, leur parcours et leur projet de vie

Ce projet est-il la continuité d'un ou plusieurs projets (FSE ou autre) menés précédemment ? oui / non

Si oui veuillez mentionner le(s) projet(s), (s'il ne s'agit pas d'un projet FSE, veuillez décrire brièvement les objectifs du projet, les actions mises en place et les résultats obtenus).

--

5. RESUME DU PROJET

Synthétiser l'objectif du projet, les activités qui seront réalisées et les résultats escomptés dans le cadre du projet FSE (max 1/2 page).



6. OBJECTIF DU PROJET ET BESOINS AUXQUELS IL REpond (contexte du projet)

Chaque dossier aura un seul objectif spécifique qui est le point central autour duquel est bâti le projet et qui servira également de référence pour la gestion de l'intervention, pour mesurer sa réussite ou son échec. L'objectif spécifique doit être atteint durant la durée de vie du projet.

Pour cela, il faudra que l'intervention produise des bénéfices durables pour les groupes cibles visés et que les résultats puissent subsister après l'intervention. L'objectif spécifique du projet exprime donc les avantages durables que les bénéficiaires vont obtenir grâce à l'ensemble des résultats générés directement par les activités réalisées dans le cadre du projet.

7. COMPLEMENTARITE : Veuillez mentionner les autres projets et/ou dispositifs en lien avec le décrochage scolaire (cellule bien-être, DAS...) et expliquez leur complémentarité avec le présent projet.

8. DESCRIPTION DU PROJET

a) Description détaillée de chaque activité proposée

Il s'agit de toutes les tâches qui devront être exécutées pour atteindre les résultats visés.

b) Public Visé

Quelle est la catégorie prioritaire des bénéficiaires du projet ?

c) Résultats attendus

Les résultats sont les réalisations concrètes du projet, le produit des activités menées dans le cadre du projet. C'est l'ensemble des résultats qui permet la réalisation de l'objectif spécifique.



d) Indicateurs

Les indicateurs sont des éléments observables et mesurables qui permettent de vérifier la mise en place des actions et les résultats atteints.

Indicateur de départ : Nombre de jeunes identifiés en décrochage durant l'année scolaire 2016-2017 (plus de 9 demi-jours d'absence non justifiée pour les mineurs et 20 demi-jours pour les majeurs) ou nombre de jeunes accompagnés pour les SAS ou les AMO

	Partenaire 1	Partenaire 2	Partenaire 3	Partenaire 4
Hommes				
Femmes				
Total				

Quels seront les indicateurs de réalisations (actions et tâches réalisées) et de résultats (situation des jeunes et outils disponibles) ?

9. CADRE PARTENARIAL INTEGRE AU PROJET

Concrètement, il faudra décrire de manière détaillée les différents partenaires effectifs ainsi que leurs rôles dans les activités du projet. Quelle collaboration sera mise en place entre les différentes écoles et les acteurs externes ?

10. DESCRIPTION DU PROCESSUS DE SUIVI ET D'EVALUATION PREVU

Tout projet doit prévoir dès le départ un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le suivi permet de vérifier en permanence si le projet va dans la bonne direction et si le plan de l'intervention et le calendrier d'exécution sont respectés. Par ailleurs, tous les projets sont tenus de mettre en place un processus d'évaluation.

11. BUDGET, PLAN DE FINANCEMENT ET ESTIMATION DES COÛTS POUR LE PROJET

Types de dépenses	2018		2019		2020	
	FSE	PPB	FSE	PPB	FSE	PPB
Axe 1 : Nb heures NTPP exprimé en fraction d'ETP						

Coûts de personnel Salaire brut + toutes les autres charges / Axe 1 : comptez une moyenne de 45.000€ par ETP						
Frais relatifs aux stagiaires						
Coûts liés à l'activité à détailler (*)						
Totaux						
Totaux par année						
Budget total pour le projet						

(*) : Frais de déplacements du personnel, vêtement de travail, frais de matières premières et consommables nécessaires à l'action, matériel didactique non amortissable en lien avec l'action, documentation et cours (achats livres techniques, photocopie de cours, abonnements), location de matériel nécessaire à l'action, etc.

Explication du mode de calcul et des frais demandés :

Financement

Rappel de la règle du cofinancement : Les aides européennes sont accordées selon le principe du cofinancement. Cela signifie que 2/3 du financement seront apportés par le FSE et l'IEJ. Le restant du budget sera à charge d'un financement public (PPB). Il faudra mentionner à cet endroit le montant du financement public (PPB) dont l'organisme porteur et les organismes partenaires disposent pour le cofinancement du présent projet.



En cas d'autres financements, il s'agit de mentionner ici notamment les recettes générées par le projet, des dons (fondation Roi Baudouin, Loterie Nationale, etc...), des legs, des fonds sectoriels, etc.... qui participent au financement du projet. Attention : si le projet FSE génère des recettes, celles-ci doivent obligatoirement servir à financer le projet mais ne peuvent constituer la PPB.

Financement FSE/IEJ demandé (max 66% du budget total)	
Financement Public	
Autres financements (recettes, dons...)	
Total	

12. PLUS-VALUE DU FINANCEMENT FSE

La contribution du FSE doit constituer une plus-value par rapport aux politiques mises en œuvre par les autorités. Le candidat est invité à argumenter quelle est la plus-value apportée par le cofinancement du FSE (ex : nombre supplémentaire de jeunes décrochés pris en charge,...).

14. COMMENTAIRES

Détaillez à ce niveau toute information qui serait susceptible d'améliorer la compréhension et l'évaluation de votre projet.

Nom de la personne responsable de l'organisme porteur du projet :

Date :

Signature :